



*Mairie d'Aumont en
Halatte*

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 novembre 2016 s'est réuni le lundi 21 novembre 2016 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, DEL RIO, DIVAY, FIEVET-BAUDEN, JAUNET
Messieurs COURSIMAULT, GROSPIRON, PALMER

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs GRATTIERI (pouvoir à Madame JAUNET), HUON de KERMADEC (pouvoir à Madame CARTON), MARVILLE (pouvoir à Monsieur GROSPIRON), ROTHER (pouvoir à Monsieur PALMER)

ABSENTS :

Mesdames CORMARY, DENIS

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Madame le Maire nous demande d'ajouter à l'ordre du jour le vote de l'indemnité de M le trésorier.

1/Désignation du secrétaire de séance

Martine CARTON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/Approbation du compte-rendu du 19 septembre 2016

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 19 septembre 2016 à 12 voix et 1 voix contre.

3/Fusion de la CC3F et de la CCCSO au 1^{er} janvier 2017

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fusion de la CC3F et de la CCCSO au 1^{er} janvier 2017.

4/Attribution d'une subvention exceptionnelle à la bibliothèque

Mme le Maire explique que cette année, le conseil municipal a baissé la subvention de la bibliothèque de 1000€ compte tenu de leurs comptes mais que nous leur avons indiqué qu'ils pourraient nous solliciter si besoin.

Les frais de fonctionnement de la bibliothèque sur le premier trimestre n'ont pas été pris en compte, De fait la subvention n'étant versée qu'au mois d'avril, la bibliothèque a besoin de 500 € pour couvrir ses frais et achats de livres du premier trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 500€ à la bibliothèque.

5/Autorisation à Mme le Maire de se constituer partie civile à l'audience du 15 décembre 2016 au Tribunal d'Instance de Senlis

Mme le Maire a déposé une plainte pour dépôt d'ordure, le contrevenant ayant pu être identifié, Mme le Maire demande l'autorisation de se constituer partie civile lors de l'audience du 15 décembre prochain. Monsieur Marville défendra les intérêts de la commune à cette audience.

Après délibération, le Conseil Municipal donne l'autorisation à l'unanimité Madame le Maire pour se constituer partie civile.

6/Mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des agents depuis le 1^{er} janvier 2016

Martine Cormary a suivi une formation pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents et devait nous expliquer ce nouveau régime avant le vote.

Etant malade, elle n'a pas pu venir se soir et de ce fait, Madame le Maire propose de reporter ce point au conseil municipal du 28 novembre 2016.

Le Conseil Municipal accepte de reporter de ce point.

7/Suppression du poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe

Madame le Maire explique que Mickaël BLANCHARD, qui était en disponibilité pour suivre son conjoint, a trouvé un poste en Touraine et met donc fin à sa disponibilité. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

8/Clôture du terrain de la salle du lavoir

Les sangliers ont de nouveau dévasté la pelouse de la salle du Lavoir. Nous nous étions déjà posé la question il y a deux ans de clôturer ce terrain afin d'éviter les dégâts.

D'un coté ,il est très difficile pour Jacky de remettre le terrain en état, de l'autre seule une clôture rigide serait efficace mais inesthétique.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse la clôture du terrain de la salle du lavoir à 12 voix et 1 abstention.

9/Travaux de réfection du mur de la mairie

Le mur de la Mairie et son pilier ont été endommagé par une voiture. L'assurance prendra en charge cette dépense. Mme le Maire propose de profiter de ces travaux pour refaire la totalité du mur. En effet celui-ci est bien abimé par le temps et de nombreuses pierres sont en très mauvais état.

Après délibération, le Conseil Municipal vote la réfection du mur de la mairie à l'unanimité.

10/Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le remplacement de 3629m de canalisations d'eau potable

Lors de l'étude de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable, il est apparu qu'une partie des canalisations devraient être remplacée dans sous 5 à 10 ans.

Mme le Maire s'est interrogée sur l'opportunité d'effectuer ce remplacement en même temps que l'assainissement collectif afin d'en limiter le coût. Il s'avère que cela représente une économie d'environ 150 000€.

Bien que le dossier ne soit pas très avancé, Mme le Maire a interrogé l'Agence de l'eau sur la possibilité d'obtenir une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à 12 voix et 1 contre la demande de subvention à l'Agence de l'eau pour remplacement de 3269m de canalisations d'eau potable.

11/Respect de la charte qualité des réseaux d'eau potable

Il s'agit comme son nom l'indique d'une charte mise en place par l'Agence de l'eau sur le respect de la qualité de l'eau potable.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le respect de la charte qualité des réseaux d'eau potable.

12/Indemnité à Monsieur le Trésorier

Comme chaque année, nous recevons la demande du trésorier pour le paiement de ses indemnités pour un montant de 403,96 € brut.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'indemnité de 403,96€ à Monsieur le Trésorier.

13/Questions diverses

Martine Divay nous fait un point sur le dossier de rénovation du musée Henri BARBUSSE.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h35.

Martine CARTON

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY

P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	